

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 481-CX-2291

concernant la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-unième réunion tenue le lundi 15 juillet 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications suivantes à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$:

- Sous la « délégation de 500 \$ et moins », modifier le titre de secrétaire de direction pour celui d'adjointe administrative ou adjoint administratif à la direction;
- Sous la « délégation de 300 \$ et moins », modifier le titre de secrétaire de direction pour celui d'adjointe administrative ou adjoint administratif à la direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 481-CX-2292

concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2024-2025

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-unième réunion tenue le lundi 15 juillet 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) depuis sa création en 1998;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète ainsi que d'une assurance en cybersécurité pour la sécurité des réseaux et la responsabilité en matière de protection de la vie privée;

ATTENDU la recommandation favorable du sous-comité sur les assurances au comité des affaires administratives et financières du Bureau de Coopération interuniversitaire (BCI) visant l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2024-2025;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) au montant approximatif de trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quarante-neuf dollars (394 749 \$) avant taxes pour le terme 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 481-CX-2293

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-unième réunion tenue le lundi 15 juillet 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 15 juillet 2024;

ATTENDU l'argumentaire pour le transfert de deux (2) postes vacants du Décanat des études de Gatineau à Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

Au 15 juillet 2024 :

1. **Modification** du lieu de travail d'un (1) poste professionnel présentement vacant de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (#P0093) au Décanat des études de Gatineau à Saint-Jérôme;
2. **Modification** du lieu de travail d'un (1) poste bureau présentement vacant du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (#B0191) au Décanat des études de Gatineau à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale